

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 23 Mars 1826.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Par arrêt du Conseil-d'Etat en date du 17 Mars courant, rendu sur une requête du Sieur Frédéric Schaub, meunier et aubergiste au Pont-neuf à Serrières, demandant la révocation du mandement qui a ordonné le décret de ses biens, lequel avoit été confirmé ensuite d'une évocation plaidée, le 24 Janvier dernier, entre le dit Sieur Schaub et Michel Bratteler; le Conseil-d'Etat, après avoir entendu le rapport de M. le Maire de Neuchâtel, vu d'ailleurs le consentement de tous les créanciers de Michel Bratteler, a révoqué le mandement du dit décret, en sorte que le dit Sieur Schaub est réhabilité dans tous ses droits civils. Donné au greffe de Neuchâtel, le 21 Mars 1826. F.-C. BOREL, greffier.
2. Le Conseil-d'Etat de Neuchâtel ayant ordonné la liquidation sommaire et juridique des effets de défunte Sophie Tissot, en son vivant tailleur à Valangin; noble et prudent Alexandre Baron de Chambrier, maire du dit Valangin, a fixé au Lundi 27 du courant, la journée des inscriptions de cette liquidation, jour auquel tous les créanciers de la dite Sophie Tissot sont péremptoirement assignés à se rencontrer sur l'hôtel-de-ville de Valangin, à neuf heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné à Valangin, le 15 Mars 1826. Par ord. A.-L. BREGUET, greffier.
3. Ensuite des préliminaires d'usage, le Sieur Joseph Bourquin, ancien capitaine, de la Côte-aux-Fées, agissant au nom et comme tuteur naturel de Charles-Frédéric-Guillaume, Joseph-Henri, Henriette, Jaques-Louis-Constant, Jules, Alexandre, Ami et Julie Bourquin, ses enfans, issus de son mariage avec Julie, fille de Jaques Guye; et le Sieur Elie Giroud, horloger, des Bayards, agissant également au nom et comme tuteur naturel de Charles-Louis, Isaline, Louise-Emilie, Edouard et Elise-Adèle Giroud, ses enfans, nés de son mariage avec Rose-Isaline, fille du dit Jaques Guye, font savoir, qu'ils se présenteront en Cour de Justice des Verrières, qui sera assemblée par jour ordinaire de plaid, au lieu accoutumé d'audience, le Mercredi 3 Mai prochain, pour y postuler, tant au nom de leurs enfans prénommés, qu'en celui des enfans qui pourraient encore leur survenir de ces mariages, une renonciation formelle et juridique aux biens et dettes présens et futurs de Julie Bourquin née Guye, et de Rose-Isaline Giroud née Guye, mères des dits enfans, ainsi qu'aux biens et dettes présens et futurs de Jaques, fils de feu Jacob Guye, et de sa femme défunte Susanne-Marie Guye, de la Côte-aux-Fées, leurs grand-père et grand-mère maternels. En conséquence, tous ceux qui croiraient pouvoir opposer à cette demande en renonciation, sont péremptoirement assignés à se présenter en dite Cour de Justice des Verrières, le dit jour 3 Mai prochain, pour y faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donné par ordonnance au greffe des Verrières, le 8 Mars 1826. C.-H. PERROUD, greffier.
4. Le Gouvernement ayant accordé la discussion des biens et dettes de Marie-Charlotte née Maire, veuve de Jonas-Frédéric Thiébaud, de Brot, et de ses enfans; noble et prudent Frédéric de Pierre, maire de Rochefort, a fixé la journée des inscriptions au Lundi 3 Avril prochain, jour auquel tous les créanciers de la dite hoirie Thiébaud sont requis de se rendre, à 8 heures du matin, dans la salle de Justice de Rochefort, par-devant le Juge-égaliseur, munis de leurs titres et prétentions, pour être ensuite colloqués chacun suivant son rang et sa date, sous peine de forclusion. Donné le 9 Mars 1826. Greffe de Rochefort.
5. Le Gouvernement, par son mandement du 27 Février dernier, ayant accordé le décret des biens et dettes des quatre enfans de feu Jonas Maret, de St. Aubin, qui sont nommément: Jeanne, Charles, George et Françoise, fils et filles de feu le dit Jonas Maret; M. de Meuron, conseiller d'Etat et châtelain de Gorgier, en a fixé la tenue au Mercredi 19 Avril prochain. En conséquence, tous les créanciers des dits enfans Maret sont péremptoirement cités à se présenter le dit jour 19 Avril, par-devant mon dit Sieur le Châtelain et les Juges-Egaleurs de ce décret par lui nommés, qui siégeront à la maison de Paroisse de St. Aubin, dès les huit heures du matin, pour y faire inscrire leurs ti-

tres et prétentions contre les discutans, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille d'avis de Neuchâtel, au greffe le 7 Mars 1826.

J.-J. BRAILLARD, notaire.

6. Le Conseil-d'Etat, par son mandement en date du 27 Février dernier, a déclaré prodigue le nommé Félix Tinembart, de Bevaix, maître menuisier établi au dit lieu, par suite des motifs qui y sont détaillés. En conséquence, et en vertu de ce mandement d'interdiction, défense et inhibition très-expresse est faite à tous et un chacun, de contracter quoi que ce soit avec le dit Tinembart, sous peine de nullité et d'encourir la perte de ce qui en ferait l'objet; et à tous hôtes et taverniers, de ne point accueillir ni donner à boire au dit Tinembart à crédit ou autrement, sous peine d'encourir non-seulement la perte de ce qu'ils lui auraient confié, mais d'être poursuivis en outre de la part de la Seigneurie suivant l'exigence du cas. La présente publication sera insérée trois fois sur cette feuille pour la conduite d'un chacun. Donné à Bevaix, le 3 Mars 1826. Greffe de Bevaix.

De la part de MM. les Quatre-Ministres.

7. Le poste de mesureur juré des fustes et tonneaux étant vaçant par la retraite du Sieur François Petitpierre, les bourgeois qui auraient l'intention d'offrir leurs services pour ce poste, sont invités à remettre leurs requêtes à M. le Maître-bourgeois en chef, d'ici au 1^{er} Avril prochain. Donné à l'hôtel-de-ville, le 21 Mars 1826. Par ord., Le Secrétaire-de-ville, G.-F. GALLOT.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

8. Une vigne à Montruz, n° 116, de la contenance de 7 hommées, 1 minute et 1 obole, joûte de vent M. le chancelier de Sandoz, de bise M. Fornachon-Berthoud, d'ubère le chemin et de joran le bois de l'Hôpital. Cette vigne, dont le plant a été entièrement changé en bon blanc, fumée et terrée en 1823, est dimable à la 1^{re} me gerle, et garnie au haut de 24 pieds de jeunes arbres fruitiers. L'échûte de cet immeuble aura lieu, à la minute, en l'étude de M. Clerc, notaire, à la Grand'rue, le Samedi 25 courant, et non le Vendredi 24, à 2 heures après midi.
9. A vendre, à la minute, une forêt d'environ 15 faux, garnie environ les deux tiers, de beau bois de bâtisse, parsemé de hêtre, l'autre tiers en recrue, située vis-à-vis l'auberge de la Balance à Pertuis, réage de Chézard et St. Martin. S'adr. à David Fallet à Dombresson, chargé d'affaires à ce sujet.
10. L'hoirie Ferregaux-Dielte, conjointement avec l'hoirie Perregaux, exposent en vente publique, par la voie de la minute et des enchères publiques, le bien-fonds qu'elles possèdent lieu dit à Présec, rière les Ponts, Juridiction de Rochefort, et qui consiste: 1° En une partie de maison, renfermant chambre à fourneau, chambre haute, grenier, cave, remise, grange et écurie, en un mot, solidement bâtie et très-bien distribuée p. le rural. 2° En plusieurs morceaux de terre labourable, les uns jouxtant la prédite maison, les autres en sont à peu de distance. 3° En une parcelle de bois, avec le fond, située à Matmoud, Juridiction de la Sagne, de la contenance d'environ 4 à 5 poses, laquelle est couverte de beau bois mûr et d'une superbe recrue. Ce domaine, presque en un max dans sa totalité, contient environ 70 poses de bonnes terres labourables et très-productives, sera exposé en vente publique par trois passations, qui auront lieu à l'auberge de la Loyauté aux Ponts, la première le Lundi 13 Mars courant, la seconde le 20, et la dernière le 27 du même mois, dès les sept heures du soir. Les amateurs de ce bien-fonds peuvent en prendre connaissance auprès du Sieur Frédéric Perrin, au dit Présec, et le Sieur Ducommun, notaire et justicier aux Ponts, dépositaire de la minute, recevra les soumissions et communiquera les conditions de cette vente. NB. C'est pour en entrer en possession en St. George proch. 1826. Ce bien-fonds est seulement en prix à 370 louis, soit L. 5208 de Neuchâtel.
11. Mme Marguerite née Fatton, veuve de M. J.-P. Claudon, en son vivant ancien d'église de Colombier, propriétaire, domiciliée au dit Colombier, exposera en vente par voie de minute, les immeubles ci-après spécifiés, situés rière les districts de Colombier et Auvèrner. Rièrè Colombier: 1° Une maison située au

centre de la rue-dessous du village, rebâtie à neuf et très-commode; le rez-de-chaussée composé d'une grande cave, d'un pressoir et de deux petites chambres; trois chambres au premier étage, dont une à cheminée, et une cuisine bien éclairée; au second étage, deux jolies chambres à fourneaux, une dite plus grande et une cuisine; deux chambres au galetas, un grand bûcher sur le derrière de la maison, avec un coin de terrain garni d'arbres fruitiers. 2° Une maison de fermier au dit lieu, avec grange, écurie et deux petites caves, un logement commode, composé de trois chambres, cuisine et galetas, y compris un jardin derrière et une place devant la dite maison. 3° Un verger peu éloigné des maisons ci-dessus, contenant environ 9 émines, planté d'une centaine de jeunes arbres fruitiers. 4° Un champ, lieu dit à Chatenaye, contenant environ 4 émines, jouxte M. DuPasquier de Géliève, M. l'ancien David Paris, et l'hoirie Barbier. 5° Un dit, lieu dit à Planaise, contenant environ 11 émines, jouxte de bise M. le colonel de Morel, et de vent le chemin de Planaise tendant de Bôle à Areuse. 6° Un pré, lieu dit aux Fontenettes, planté d'arbres fruitiers, contenant environ une pause, jouxte de bise un champ de Seigneurie, et de vent la grand'routte. 7° Un pré, lieu dit à Prêla, contenant environ 4 émines, jouxte de joran M. d'Ivernois, maire de Colombier, et de bise M. le receveur Borrel. 8° Une vigne, lieu dit aux Chapons-du-bas, contenant 10 hommes 9 pieds, jouxte la grand'routte d'ubère et le chemin des Battieux de vent. 9° Une dite, lieu dit à Cœudra, soit à la Maïresse, contenant environ 3 1/2 ouvriers, et dont le bas est en nature de verger, planté d'arbres fruitiers. 10° Une dite, lieu dit à Célard, contenant 3 1/2 ouvriers, jouxte M. l'ancien Abram-Henri Beaujon de vent; le chemin tendant au Villaret de bise. — Rièrè Auvèrner: 11° Et enfin, une vigne, lieu dit aux Rochettes, contenant 3 hommes 6 pieds, jouxte MM. les frères Lardy de bise, et M. l'ancien David Paris. Les conditions p. la mise en vente des susdits immeubles, sont déposées chez ma dite Dame l'ancienne Claudon à Colombier, où on pourra en prendre connaissance, comme aussi chez M. le greffier Girardet à Auvèrner, détenteur de la minute. L'échûte de la vente de ces immeubles aura lieu dans le domicile de ma dite Dame veuve Claudon à Colombier, le Mercredi 29 Mars courant, à 2 heures après midi; et en attendant les amateurs pourront faire leurs soumissions, soit chez ma dite Dame Claudon, soit chez le notaire détenteur de la minute.

ON OFFRE A VENDRE.

12. Chez Auguste Borel-Borel, libraire: La médecine sans médecin, ou manuel de santé, ouvrage destiné à soulager les infirmités, à prévenir les maladies aiguës, à guérir les maladies chroniques, sans le secours d'une main étrangère, par Andin Rouvière, médecin consultant, ancien professeur d'hygiène au lycée de Paris, un des fondateurs de l'athénée royal et membre du bureau des consultations médicales, 6^e édit., entièrement refondue et considérablement augmentée, 1 vol. 8° de 557 pages, Paris 1824. Dictionnaire géographique, ou description de toutes les parties du monde, par Vosgien, nouv. et dernière édition, revue et corrigée avec le plus grand soin, d'après les derniers traités de paix et les changemens politiques survenus jusqu'à ce jour, etc. etc., précédé d'un précis de géographie, par J.-D. Goigoux, sous-chef à la direction des postes; enrichi de 7 cartes et plusieurs planches représentant les pavillons des puissances maritimes et les monnaies françaises et étrangères, 1 vol. 8° de 672 pages. Nouveaux secrets des arts et métiers, recueillis et mis en ordre par Desbières, pharmacien aide-major aux armées, 2 vol. in-12. Ces divers ouvrages se vendent beaucoup au-dessous des prix ordinaires de Paris. Le même vient de recevoir de bonne maculature, à 3 et 3 1/2 batz la livre, et beaucoup au-dessous quand on en prendra par cent livres à-la-fois.
13. Mémoires de Réaumur, p. servir à l'histoire des insectes, 6 vol. avec 167 planches. Halleri elementa pisiologiæ, 8 vol. 8°. Halleri Alberti disputationes chirurgicæ, 5 vol. 4°. Halleri Alb. opuscula, 1 vol. 4°. Haller, sur la formation du cœur dans le poulet, 3 vol. 8°. La salle des portraits, 1 vol. 4°. S'adresser au bureau d'avis.

14. Chez Christian Gerster, libraire, le Vendredi saint, ou appel à la piété de ceux qui honorent la croix de Christ.
15. Chez J.-J. Paschoud, impr.-libraire à Genève: Le Vendredi saint, ou appel à la piété de ceux qui honorent la croix de Christ; 8°, 4 batz. *Mémoire à consulter sur un système religieux et politique, tendant à renverser la religion, la société et le trône*, par M. le Comte de Montausier, 8°, L. 4. *Mémoire sur l'attelage des vaches*, par Lullin, 8°, 7 batz. *Beaux jours et mélancolie, nouvelles écossaises*, trad. de l'angl. 2 vol. in-12, L. 4. *Annuaire du canton de Genève pour 1826*, L. 1. *Histoire universelle par Muller*, trad. de l'allemand par M. G. Hess, 4 vol. 8°, 2^e édit. revue et corrigée, L. 16. *Histoire des Suisses*, par J.-J. Dubochet, avocat, L. 2. *Le siège de Vienne, roman historique*, trad. de l'allemand de Caroline Pichler, par M^e de Montolieu, 4 vol. in-12, L. 8. *Mémoires sur la vie privée, politique et littéraire de Shéridan*, par Thomas Moore, trad. de l'angl. 2 vol. 8°, L. 8. *L'esprit de l'histoire, ou lettres politiques et morales d'un père à son fils sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement l'histoire de France*, par Ant. Ferrand, pair de France, 5^e édit. revue et corrigée, 5 vol. in-12, L. 10. *Le bon jardinier p. 1826*, précédé d'une revue de tout ce qui a paru de nouveau en jardinage pendant l'année 1825, 27^e édition, par Poiteau et Vilmorin, L. 4, 18. *Manuel du sapeur-pompier*, 8°, L. 2, 12. *Abrégé d'agriculture, par demandes et par réponses, à l'usage des écoles d'enseignement mutuel des communes rurales du Canton de Genève*, par C.-J.-M. Lullin, 12°, L. 1. *Le Conservateur suisse p. 1826*, L. 1. Les prix sont argent de Suisse, qu'il faut avoir soin d'affranchir avec les demandes.
16. Ellenreich Bamberger, domicilié à Zurich, et logé ci-devant chez M^{me} veuve Droze en cette ville, a l'honneur d'informer le public, qu'il vient d'arriver ici avec un assortiment de ses lunettes assez avantageusement connues, ainsi d'autres articles relatifs à l'optique, et qu'il ne s'arrêtera que huit jours, pendant lesquels il sera logé au premier étage de la maison de M. Muller-Hennig, rue de l'Hôpital.
17. Du vin rouge 1824, des meilleurs quartiers de la ville, à 5 batz le pot. On pourra s'inscrire et avoir des échantillons, chez M. de Sandoz, chancelier.
18. Environ 200 bouteilles vin blanc 1811, 1804 et 1802, 300 bouteilles vides, et un chauffe-pied à eau en étain. S'adr. à M. Wuillemier, sur la Place.
19. Un uniforme de carabinier, en bon état. S'adr. au bureau d'avis.
20. Chez Abr.-Henri Heinzely, de très-beaux pruneaux de Bâle, à 8 cr., en en prenant quelques livres.
21. Comme il ne reste à MM. Borel frères que peu du vin blanc cru de la ville, qu'ils ont vendu à 4 batz, et du rouge à 4 1/2 batz, ils se décideront, p. en finir, à rabattre demi-batz par pot à qui en prendra cent pots ou plus à-la-fois. On peut avoir des échantillons de vin blanc 1824, pur cru de la ville, à 4 batz, et rouge à 6 batz.
22. Chez M. Steiner-Petitpierre, de beau blé de Pâques p semer; de très-bonnes pommes-terre rouges, ainsi que des jaunes, dites péruviennes: ces dernières, d'une très-bonne espèce, tant par leur qualité que par leur produit, et qui se conservent long-tems et toujours bonnes, méritent qu'on en propage l'espèce. On ne vendra pas des jaunes, sans qu'on ne prenne des rouges.
23. Chez M. Ls. Perregaux, vis-à-vis de la salle du Concert, huile d'Aix et de Nice, de la nouvelle récolte et de première qualité.
24. Chez MM. Jeanjaquet frères, draps ordinaires et mi-fins, qu'ils détailleront à très-bas prix, ainsi qu'une partie basins anglais dans les prix de 8 à 10 batz.
25. En commission chez Quinche, en face de l'hôtel-de-ville, de très-beaux quartiers de poires et de pommes, à 14 batz l'émine.
26. Du miel coulé, à un gros-écu le pot, et des rayons de capottes, à 8 batz la livre. S'adr. au bureau d'avis.
27. Deux cents fagots de sarmens pris aux vignes. S'adr. à M. de Pury, maître-bourgeois.
28. De 7 à 800 poudrettes de bon plant rouge. S'adr. au bureau d'avis.
29. Deux jeunes cochons gras, pesant chacun au moins 200 livres, à prendre chez M. Petitpierre-Rougé, à St. Aubin, à 10 cr. la livre séparément, et à 9 1/2 cr. en les prenant les deux ensemble.
30. M^{lle} Julie Steiner, toujours bien assortie en articles de nouveautés, recevra la semaine prochaine des schalls riches de toutes grandeurs, ainsi que des écharpes du dernier goût, dans les prix de 60 batz à 5 gros-écus; des mousselines imprimées de Mulhouse et autres, des guingans rayés et unis, des voiles de gaze, crêpe noir, dit blanc, tulle, etc.; quelques pièces nansou rayé avec blanc, en rouille, en bleu, en rose et en violet, à 10 1/2 batz l'aune.

31. De bon miel coulé et en rayons. S'adresser à M^{lle} Guyenet, vis-à-vis la Poste.
32. On trouvera chez Ferdinand Pettavel, des cotons p. meubles et autres, ainsi que des indiennes et schalls de Mulhouse, bien au-dessous des prix courans, voulant liquider ces articles.
33. Un fond de mercerie et d'épicerie, en marchandises fraîches, avec banque, balances, poids, corps de layettes, buffet vitré, etc. S'adr. à MM. Jacottet ou Louis Pettavel, du Petit-Conseil.
34. MM. Jaquet Bovet et Perrochet, continuent à être bien pourvus de bouteilles de la Vieille-Loye, à l'ancien prix de L. 18, 18 s. le cent. D'après les arrangemens qu'ils viennent de prendre avec le directeur de la verrerie, ils peuvent faire une petite diminution aux personnes qui en prendraient au moins deux voitures, soit 15 à 1800 à-la-fois, et ils les invitent en conséquence à venir prendre connaissance des conditions, et à leur faire leurs commandes par écrit au plus vite.
35. Le dépôt des bouteilles de la verrerie de Sem-sales, dont la bonne qualité et le bas prix sont suffisamment connus, est toujours chez MM. Borel frères, en face de l'hôtel du Faucon, et se trouve actuellement des mieux assorti.
36. Chez M. Michaud-Mercier, quelques pièces tricots en laine, anglais, noirs et couleurs, propres p. pantalons, des tricots en coton, de couleurs, bons p. gilets ou camisoles, à 35 batz la pièce; des cafetières du levant, d'une seule pièce, n° 1 à 7. Il invite les personnes qui lui ont assuré des cruches de grès, à les faire chercher le plutôt possible: il lui en reste encore 7 à 800 de disponibles, qu'il cédera au prix accoutumé. Il a reçu un nouvel envoi d'eau de Corm, si connue p. calmer les maux de dents et en empêcher la carrie.
37. M. Favarger-Simon venant de mettre en perce un tonneau de sa fine huile d'olive, invite les personnes qui lui en ont assuré, de même que celles qui en désireront, de la faire prendre chez lui dès les 8 heures du matin à 5 du soir.
38. MM. Kunzer et Hettich, de Herbolzheim, en Brisgau, ont laissé en dépôt chez M. Dl. Reynier d'ici, un assortiment de toiles, trièges, nappage roux et autres articles, qu'ils céderont à bon compte.
39. Quarante toises de foin et six de regain, l'un et l'autre de première qualité. S'adr. à M. A.-L. Matthey, à Dombresson.
40. Deux croisées de fenêtres neuves, en chêne, l'une de 5 pieds, l'autre de 5 pieds 3 pouces de hauteur, et toutes deux de 3 pieds 4 1/2 pouces de largeur, avec 2 paires de jalousies assortissantes, peinturées en vert. Les fenêtres sont ferrées, sauf une espagnolette, mais non vitrées. On cédera le tout au-dessous de sa valeur, faute d'emploi. S'adr. à Georget, menuisier, près du bassin, qui en a la commission. — Le même se chargerait d'un apprenti à des conditions avantageuses.
41. Un habit uniforme de musicien, en beau drap bleu, avec ses trèfles, étoiles, galons en argent fin; un schako, une clarinette en ut, presque neuve et très-juste. S'adr. à Ferd. Pettavel.
42. Un char à bercette, avec un ou deux bancs, tout neuf et peint en vert. S'adr. à Jean-Pierre Lörtscher, maréchal, à Cressier.
43. De beau miel de France, à juste prix, chez Guinand, boulanger.
44. De la bonne bière provenant de la brasserie établie à Serrières. S'adr. à M. Siméon Clottu, à Serrières.

IMMEUBLES.

45. Un champ au Chatelard, territoire de Corcelles, franc de dime, joûte de vent le chemin du Villaret, et de bise M^{me} veuve Morel. Un dit situé rière le territoire de Boudevilliers, lieu dit à Ralan, contenant 3 pauses. S'adr. pour le prix à la veuve Favarger, au Vaisseau. — La même prendrait quelques pensionnaires, à un prix modique.
46. Les héritiers de feu M. le Général Nouvion, offrent à vendre à Delémont, une grande et belle maison, ayant vue sur la ville et sur la campagne, avec cour, fontaines, remises, grange et écuries. Un grand jardin et un verger, où l'eau est abondante, attiennent à la maison et lui donnent beaucoup d'agrémens. S'adresser directement aux héritiers à Delémont, ou à M. le justicier Junod, à Auvèrner.
47. Un domaine situé au Côté, rière la Commune du Pâquier et près la grand'route du Val-de-St.-Imier, consistant en un max de la contenance de 36 poses de bonnes terres labourables, et environ 6 poses en forêt; une bonne maison avec une cave alimentée par une source. S'adresser p. le voir, à M. Jean-Pierre Maumary allié Monnier, à Dombresson, et à M. Jacottet, notaire à Neuchâtel, dépositaire des conditions de la vente.
48. (Ou à louer.) Deux morcelés de jardin situés à Boubin, rière Peseux. S'adr. p. le prix et les conditions, à Benoit Fornachon, au dit Peseux, lequel avise qu'on a déposé chez lui un bout de chaîne qui a été trouvé entre Corcelles et Peseux, et que l'on pourra réclamer en la désignant,

49. (Ou à louer p. la St. Jean.) La maison située au pont du Vauseyon, composée de deux appartemens, cave, petite écurie, jardin et verger garnis d'arbres fruitiers en pleine valeur: le tout en bon état. Cet emplacement conviendrait à un jardinier ou à un distillateur. S'adr. à M. Borel-Warnod.
50. (Ou à louer.) Le tout ou une partie de la maison de l'hoirie de C.-L. Perrin, à Cormondrèche, où l'on pourrait entrer quand cela conviendrait, et laquelle consiste en six chambres, greniers, une belle cave meublée, avec deux pressoirs, grange, écurie, remise, un grand jardin, etc. Les amateurs p. l'achat ou p. l'amodiation de cet immeuble pourront s'adresser à H. Perrin, chez MM. Perrin frères, maison de M. le doct.^r Pury, au faubourg.
51. Une possession à dix minutes de la ville, dans une très-belle exposition, d'où l'on a la vue du lac et de la chaîne des Alpes, sur la grand'route du Plan. Elle consiste en un jardin avec environ 80 pieds d'arbres de très-bons fruits; plus, un cabinet en pierre, solidement établi, qui a une cheminée, caveau et galetas. S'adresser à M. F.-L. Borel, du Petit-Conseil.

ON DEMANDE A ACHETER.

52. De rencontre, un buffet vitré de moyenne grandeur, propre à y enfermer des livres. S'adr. au bureau d'avis

ON OFFRE À LOUER.

53. Pour la belle saison ou autrement, en tout ou une partie d'un petit logement agréablement situé au Tertre. S'adr. au bureau d'avis.
54. Deux logemens dans la maison dite Breton. S'adr. à M^{me} la ministre Petitpierre, rue du Château.
55. Chez M^{lle} Jeanrenaud, deux chambres meublées, avec la pension.
56. Pour la St. Jean prochaine, un logement dans la maison Fabry, sur la Place. S'adresser à M. Berthoud-Fabry, dans la dite maison.
57. Un petit logement, consistant en une chambre, une cuisine et un galetas. S'adr. à Morel, coiffeur, Grand' rue.
57. Le 3^e étage sur le devant de la maison Eggen, vis-à-vis du Faucon, consistant en une chambre, cuisine, galetas et chambre à serrer. S'adr. au propriétaire.
58. Pour la St. Jean, à des personnes tranquilles, deux appartemens à l'Ecluse. S'adr. à Charles Naguel.
59. Deux chambres meublées, ayant vue sur le lac et la chaîne des Alpes. S'adresser à Schmid-Gorgerat, aux bains, qui donnera la pension, si on le désire.
60. Pour la St. Jean prochaine, la maison du côté de vent de Fahy-Renaud, composée d'une grande chambre, cabinet et cuisine au premier, de deux chambres à resserrer et vaste galetas, cave, lessiverie et four, écurie et grange; on pourrait même céder une portion de jardin et plantage, ainsi que la récolte de plusieurs arbres fruitiers. S'ad. à Dheller, maître bottier en ville.
61. Pour la St. Jean, une boutique et arrière-boutique, une chambre à fourneau au-dessus, une cuisine, une chambre à coucher, une salle à feu au-dessus. Un autre appartement consistant en chambre à fourneau et cuisine. Les galetas seront distribués selon les locations. S'adr. à M. Besson, rue du Château, propriétaire.
62. De suite, un jardin situé au pied du mur du Donjon. S'adr. au bureau d'avis.
63. Pour la St. Jean ou p. le mois de Septembre, les caves meublées et en Bon état, de la maison de M^{me} Hory, contenant environ 50 bosses, avec pressoirs, cuves, gerles et tons les ustensiles nécessaires pour un encavage.
64. Pour la St. George, un verger d'environ trois pauses, situé sur la grand'route de Valangin à Boudevilliers; et p. la St. Jean, un bas de maison près du Temple-neuf, pouvant servir d'entrepôt. S'adresser à Claparède fils aîné, rue du Temple-neuf.
65. Dès-à-présent ou p. la St. Jean, un logement nouvellement réparé, composé de deux chambres à fourneau et un cabinet, cuisine, galetas, chambre à serrer, cave, et portion de jardin si on le désire, dans une des plus belles expositions du faubourg. S'adr. à M. Stoll, ministre allemand.
66. Pour la St. Jean prochaine, le second étage de la maison sur la place des Halles, aux enfans de feu M. Ol. Petitpierre, avec chambre à resser, galetas et caveau; plus, une grande chambre au 3^e étage donnant sur la Place. S'adr. p. le tout, à M. Fs.-Ls. Borel, du Petit-Conseil, curateur.
67. Pour la St. Jean, un logement au second étage de la maison de Hi. Kuntzer, rue des Moulins, consistant en une chambre à fourneau, cuisine et galetas. S'adr. au propriétaire.
68. Pour le 1^{er} Septembre prochain, un pressoir, et une cave où on peut loger 75 bosses; les vases sont en bon état. S'adr. à M. de Pourtales-Boive.

(La suite au Supplément ci-joint.)

SUITE DES LOYERS OFFERTS.

69. Pour la St. Jean, rue du Neubourg, un appartement au plain-pied, consistant en une grande chambre à fourneau, cuisine, soleron et caveau, ayant issue de deux côtés. S'adr. à F. Sauvín, maître tourneur.
70. Pour la St. Jean prochaine, un appartement composé de deux chambres, cuisine, galetas et caveau, qui sera mis à neuf pour cette époque. S'adr. à Adam Pfeiffer, tonnelier, qui offre à vendre un uniforme complet et encore en bon état.
71. De suite, un logement composé de deux chambres, cuisine et galetas. S'adr. à Edouard Matthey, boulanger, rue Fleury.
72. Pour la St. Jean, un appartement au centre du village de Peseux, près l'Eglise. S'adr. au justicier Roulet-Py.
73. Dés-à-présent, la boutique et arrière-boutique au bas de la maison de M^{me} veuve Prince née Guyenet, sur la place des Halles. S'adresser à M^{me} Prince au Sablon, soit à M. Borel cadet.
74. Pour la St. Jean, une cave et un bouteiller. S'adr. à M^{lles} les sœurs Petitpierre, maison de M. Lambelet de Nantes, rue de l'Hôpital.
75. Dés-à-présent, à Serrières, près des Moulins de la Voûte, une boulangerie récemment construite. S'adr. à M. Erhard Borel.
76. Pour la St. Jean prochaine, le 2^e étage de la maison de feu M. Benj. Petitpierre, à la Croix-du-marché, composé de 4 chambres et un cabinet, un dit p. servante, cave, caveau, chambre à resserrer et galetas. S'adresser à M^{lle} Sophie Petitpierre.

ON DEMANDE A LOUER.

7. De suite, un petit char d'enfant. S'adresser chez M. Maximilien de Meuron, rue du Pomier.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

8. Un jeune homme âgé de 24 ans et muni de bons certificats, connaissant tout ce qui concerne les travaux de la campagne, désirerait trouver une place, pour la St. Jean, dans une bonne maison, pour faire tous les ouvrages qui s'y présenteront. S'adr. au bureau d'avis.

79. Une jeune fille de 17 ans, désire trouver une place de femme de chambre; elle sait coudre, tricoter, racommoder les bas, et s'empresse à apprendre les autres ouvrages que l'on exigeait d'elle. S'adresser pour les informations à M^{me} Guébard, au faubourg.

80. On demande p. la St. Jean une bonne cuisinière. S'adr. au bureau d'avis.

81. On demande, p. la St. Jean, une cuisinière p. une maison suisse établie au Hâvre. S'adr. à M^{me} Meuron-Perregaux.

82. Une personne âgée de 29 à 30 ans, forte et robuste, se recommande p. avoir de l'ouvrage, soit à filer, soit à aller à ses journées p. écurer et p. des lessives; elle s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'occuper. Sa demeure est chez veuve Péter, au Neubourg.

83. Un jeune homme du Canton de Vaud, recommandable par sa moralité, demande à se placer comme domestique, soit en ville, soit à la campagne. S'adr. à M. Grangier cadet, au faubourg du Cret.

84. Deux filles munies de bons certificats, désirent se placer de suite ou p. la St. Jean, en pays étranger, l'une pour femme de chambre, l'autre p. cuisinière. S'adr. au bureau d'avis.

85. Une fille de bonnes mœurs, âgée de 21 ans, connaissant l'état de lingère et de tailleuse, désirerait trouver une place de femme de chambre ou de bonne d'enfant. S'adr. au bureau d'avis.

86. Une jeune fille prête à sortir de la pension du Pré-barreau, et de laquelle on peut donner un fort bon témoignage, désirerait se placer comme servante, et se contenterait d'un très-petit gage. S'adr. au bureau d'avis.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

87. On a perdu, depuis Fontainemelon à Colombier, en suivant la route par Valangin et Neuchâtel, un manteau noir marqué au col A. On prie la personne qui l'aura trouvé, de le remettre au bureau d'avis, contre une honnête récompense.

88. La personne qui a pris, Vendredi 10 courant, devant le magasin de Chr. Gerster, sous les Arcades, 4 saches marquées EB, est invitée à les

rapporter de suite, pour éviter des recherches ultérieures.

AVIS DIVERS.

89. On informe le public, que le tirage de la 4^e classe 60^e loterie de cette ville, aura lieu le Vendredi 7 Avril prochain. S'adresser p. échanger les billets, au bureau de M. A.-S. Wavre, collecteur-général, rue St. Maurice.

90. Le Sieur notaire Ariste Brandt, de la Chaux-de-Fonds, curateur à la masse de défunt Guillaume Schmidt, confiseur, prévient le public qu'il sera procédé de suite à la liquidation de la dite masse, et en conséquence il invite les amateurs qui désiraient continuer l'établissement du Sieur Schmidt, en retenant soit la totalité ou une partie des marchandises, ainsi que les ustensiles nécessaires à l'état de confiseur, et reprendre l'emplacement qui est très-favorable et fort bien achalandé, situé dans le village de la Chaux-de-Fonds, à s'approcher de lui, dit Sieur curateur, pour prendre connaissance de l'état de la masse et faire leurs offres d'ici au 10 Avril prochain. — L'on annonce, qu'en attendant la boutique dudit Sieur Schmidt est ouverte, et que l'on pourra s'assortir comme auparavant de tous les articles qui ont rapport à l'état de confiseur, liqueurs diverses et objets d'épicerie; le tout de très-bonne qualité. La vente se fera à des prix très-modiques, pouvant même céder une grande partie des objets au prix d'achat.

91. M^{me} Petitpierre-Jaquet, vis-à-vis le Temple-neuf, continue à blanchir à neuf les chapeaux de paille; elle s'efforcera de mériter la confiance dont on l'a honorée jusqu'ici.

92. Les personnes qui auront des toiles et fils à blanchir, peuvent les déposer contre reçu chez M. J. Persoz fils aîné, sur la Place, qui en fera l'envoi toutes les semaines p. la blanchisserie de Morat. Le nouveau blanchisseur, qui vient de s'y établir et qui connaît parfaitement son état, espère mériter la confiance du public par ses soins à rendre toutes les toiles et fils qui lui seront confiés, bien conditionnés et d'un beau blanc. Il observe qu'il ne se sert d'aucun procédé actif, dont l'emploi altère toujours beaucoup la qualité. Le prix est comme partout ailleurs, et le tout rendu franco au dépôt de Neuchâtel.

93. Le soussigné, ayant reçu du louable Conseil-Général de cette ville, l'autorisation d'y exercer l'état de maître de langue allemande, a encore quelques heures de disponibles par jour, qu'il désirerait employer en donnant des leçons soit pour les principes, soit pour la littérature de cette langue. Les personnes qui voudraient bien le favoriser de leur confiance, sont priées de s'adresser à George de Buch, chez M.^{lle} Jeanraud, rue des Epancheurs.

94. Un étudiant de la Suisse allemande, qui vient de finir une partie de ses études, étant arrivé ici p. mieux se perfectionner dans la langue française, désire employer une partie de son tems à donner quelques leçons d'allemand et de latin. Il s'efforcera de mériter le contentement de ses élèves. Sa demeure est chez M. Wälchly, à la Grand'rue, n^o 243.

95. M^{me} Dietz née Simmen, désirerait trouver quelques jeunes Demoiselles, auxquelles elle enseignerait les premiers principes de la langue allemande, essentiellement la lecture, l'écriture et une bonne prononciation. Elle espère mériter, par une méthode claire et simple, la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder. Sa demeure actuelle est au carré de la rue des Poteaux, maison Reutter.

96. Une ville au canton de Vaud recevrait en prêt L. 50,000 de Suisse à 3 1/2 p. cent d'intérêt annuel, sur d'amples hypothèques : cette somme serait reçue en plusieurs dépôts, si cela pouvait faciliter. S'adr. au bureau d'avis.

97. On demande pour apprenti, dans une maison de commerce de cette ville, un jeune homme de bonnes mœurs, qui ait reçu une bonne éducation, et qui appartienne à une honnête famille. S'adr. au bureau d'avis.

98. On demande p. la campagne une Gazette de Lausanne, et on se contenterait de l'avoir trois jours après son arrivée. S'adr. au bur. d'avis.

99. Pendant la belle saison, l'on prendrait en pension deux ou trois personnes, dans une maison des plus agréables, au faubourg du Cret, au bord de la grande route et des promenades publiques. S'adr. à M. Grangier cadet, instituteur en ville.

100. La noble Grand'rue et des Hôpitaux de cette ville, offre à prêter pour le 1^{er} Avril prochain, L. 2000. S'adr. à M. F.^oL.^o Borel, membre du Petit-Conseil, receveur de la dite rue.

101. M. Gonet, régent paroissial, à St. Aubin, prendrait trois pensionnaires, auxquels il pourrait enseigner, outre les objets demandés pour une école de campagne, les élémens de la géométrie et du latin, la géographie et la tenue des livres. S'adr. pour les informations et le prix, à M. le pasteur Vaucher, à St. Aubin.

102. La femme de Henri Steiner, chapelier, près l'hôtel-de-ville, informe le public qu'elle lave, blanchit et remet à neuf les chapeaux de paille pour hommes et p. femmes ; elle assure les personnes qui lui donneront la préférence, qu'elles auront lieu d'être satisfaites tant du lustre qui convient à la paille, que de la modicité des prix et de la bienfaisance de l'ouvrage. Elle continue également à arranger les chapeaux noirs, remet en bon état et donne le lustre à ceux de paille gris pour l^{es} mmes.

103. Zirngiebel, concierge du Cercle de lecture, recevra les commissions p. M. le docteur Pury, et lui enverra de suite celles qui lui seront remises par cartes, avec l'indication, *pressante*.

Changemens de Domicile.

104. Henri Clemmer père et fils, maitres tailleurs, demeurant actuellement maison Favre, Croix-du-marche, occupée en partie par M. Meyer, ferblantier, se recommandent à leurs pratiques.

105. David Duvoisin, marchand de fromage en gros et en détail, qui jusqu'ici a eu sa cave ruelle des Poteaux à Neuchâtel, prévient le public et essentiellement ses pratiques, qu'il est maintenant fixé à la ruelle Breton, maison de M. le colonel de Marval, où on le trouvera tous les Jeudi ou Samedi de chaque semaine. Constatment pourvu de bonne qualité de marchandise et à prix accommodans, il tient de plus en cave dans ce moment, la totalité des fromages de la Joux, dite la Cornaye, connus depuis long-tems par leur qualité supérieure et de premier goût. Il se flatte donc de continuer à satisfaire les personnes qui jusqu'ici se sont servies chez lui et ont bien voulu lui donner la préférence. — Le même tient à Pesieux un dépôt de gypse de Thoune, par bosses ; les amateurs seront satisfaits de la bonne qualité déjà connue.

106. Christ Pierret, établi tisserand en cette ville depuis nombre d'années, prévient le public et ses pratiques principalement, que son domicile actuel est au rez-de-chaussée, maison Meuron,

au haut des Chavannes. Tant dans le tissu ritte, lin, coton, et nappage de dessins qu'onques et à choix, que par la fidélité de son travail et ses prix modiques, il ose se flatter mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'occuper.

Voitures pour pays étrangers.

107. Du 5 au 10 Avril, une voiture, dans laquelle il y a encore des places à remettre, partira pour Paris. S'adr. à Jacob Marty, voiturier, qui chargera également de commissions.

108. Dès le courant de Février, il partira, chaque mois de la belle saison, de bonnes voitures p. endroits ci-après, savoir : la 1^{re} p. Göttinge Hanovre, Hambourg, Lubeck et Travemunde la 2^e p. Gotha, Weimar, Leipzig, Dresde, Berlin et Breslau en Silésie ; la 3^e p. Francfort-sur-le-Mein et la Hollande ; la 4^e p. Munich, Vienne, Lemberg et Brodi ; la 5^e p. Milan et l'Italie, la 6^e pour Calais et Londres : dans chacune aura des places à donner. S'adr. à G. Delavan maître de poste et voiturier à Lausanne, qui par l'habitude qu'il a de faire faire ces voyages par des garçons de confiance, ose se flatter d'y tenir la préférence ; rien ne sera d'ailleurs négligé par ses gens p. la lui faire mériter. Il continue à faire partir deux fois par mois, des voitures pour Paris.

AVIS.

109. Le domaine de M. Chs.-Ls. Fatton, à Colbier, dont il a été fait mention dans les précédentes feuilles, n'étant plus à vendre, on informe le public p. la gouverne des personnes qui auraient pu y avoir des vues.

TAXE DES VIANDES, dès le 20 Mars 1821
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge)
Le boeuf à 8 1/2 cr. | Le veau à 6 1/2
La vache à 7 1/2 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 16 Mars
Froment l'émine bz. 18 1/2 à 19.
Moitié-blé — „ 15 à 17.
Mêle — „ 11 à 12.
Avoine — „ 7 1/4 à 7 1/2
Orge — „ 9 à 10.
Epeautre le quintal L. 8 „ 8.